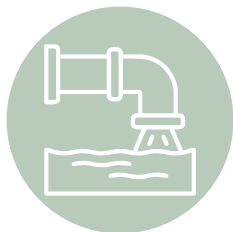


INFORMATION À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS

AJUSTEMENT DE LA TAXE SUR LES EAUX À ÉVACUER

JANVIER 2025



Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Administration communale met en application le règlement sur les eaux à évacuer, disponible sur le site www.orsieres.ch.



TAXES - PRINCIPE DE FINANCEMENT

L'Administration communale perçoit une taxe annuelle d'utilisation composée d'une taxe de base et d'une taxe variable. Ces taxes doivent couvrir :

- les coûts de construction, d'entretien et d'assainissement ;
- les coûts de remplacement des installations et réseaux servant à la collecte, à l'évacuation et à l'épuration des eaux polluées et non polluées.



POURQUOI UNE AUGMENTATION ?

Pour un service qui doit s'autofinancer, le produit des taxes doit permettre de couvrir les charges annuelles, ce qui n'est pas le cas depuis 5 ans déjà.



CE QUI VA CHANGER

Taxe de base : Fr. 21.-/unité de raccordement au lieu de Fr. 18.50

Taxe variable : Fr. 1.40 par m³ d'eau usée au lieu de Fr. 1.20

Cette décision a été validée par le Conseil municipal dans le cadre du règlement communal en vigueur.

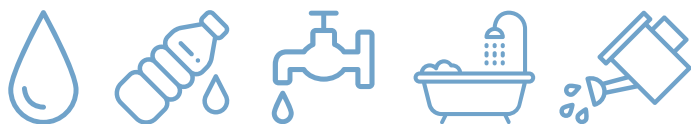
Exemple de calcul : pour une maison individuelle d'une valeur cadastrale supérieure à Fr. 200'000.- (15 UR), dont le propriétaire est domicilié avec un consommation de 170 m³ : l'augmentation correspond à Fr. 37.50 pour la taxe de base et Fr. 34.- pour la taxe de consommation.



CONTACT

Pour toute information complémentaire, le Service des eaux se tient à votre disposition au 027 782 62 48 ou à secretariat.eaux@orsieres.ch.





TOUT SUR L'EAU

Taxes communales
sur l'eau et l'eau usée



TAKE DE BASE



CONSOMMATION



COMPTEUR



FACTURATION



EAU USEE : NOUVEAU PERIMETRE



Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Administration communale met en application le Règlement de distribution de l'eau potable et le Règlement sur l'eau usée (disponibles sur www.orsieres.ch).

TAXE DE BASE

- La taxe de base est calculée de la manière suivante :
- L'unité de raccordement (UR) de base a été fixée à Fr. 19.- pour l'eau et à Fr. 18.50 pour l'eau usée.
 - Diverses catégories de bâtiments ont été déterminées, allant de 1 à 15d.
 - Un nombre d'UR a été décidé pour chaque catégorie de bâtiments.

EXEMPLE:

- Catégorie 15b : habitation individuelle, propriétaire domicilié
- Taxe de base eau : 10 x Fr. 19.- = Fr. 190.00
- Taxe de base eau usée : 13x Fr. 18.50 = Fr. 240.50
- Taxe de base totale annuelle = Fr. 430.50

Catégories		EAU			EAU USÉE			Total hors TVA
		Valeur UR	Nb UR	Total annuel	Valeur UR	Nb UR	Total annuel	
1	Hôtels, pensions, colonies, campings	19	40	760.00	18.50	40	740.00	1500.00
2	Cafés, restaurants		25	475.00		25	462.50	937.50
3	Boucheries, boulangeries		15	285.00		15	277.50	562.50
4	Remontées mécaniques		10	190.00		10	185.00	375.00
5	Boutiques, magasins, bazars, agences		7	133.00		7	129.50	262.50
6	Garages		20	380.00		20	370.00	750.00
7	Installations de lavage		15	285.00		15	277.50	562.50
8	Bâtiments publics		8	152.00		8	148.00	300.00
9	Artisans et entrepreneurs		9	171.00		9	166.50	337.50
10	Exploitations agricoles		5	95.00		5	92.50	187.50
11	Alpages		3	57.00		3	55.50	112.50
12	Laiteries		4	76.00		15	277.50	353.50
13	Service tertiaire (bureaux-cabinets médicaux-avocats)		20	380.00		9	166.50	546.50

		EAU			EAU USÉE			Total hors TVA
Catégories		Valeur UR	Nb UR	Total annuel	Valeur UR	Nb UR	Total annuel	
Habitations, propriétaires forains hors canton-hors pays et domiciliés dès la 2e résidence								
14a	Individuelle supérieure ou égale à Fr. 200'000.- *	19	17	323.00	18.50	15	277.50	600.50
14b	Individuelle inférieure à Fr. 200'000.- *		15	285.00		13	240.50	525.50
14c	PPE supérieure à Fr. 200'000.- *		13	247.00		11	203.50	450.50
14d	PPE inférieure à Fr. 200'000.- *		11	209.00		9	166.50	375.50
Habitations, propriétaires domiciliés								
15a	Individuelle supérieure ou égale à Fr. 200'000.- *	19	12	228.00	18.50	15	277.50	505.50
15b	Individuelle inférieure à Fr. 200'000.- *		10	190.00		13	240.50	430.50
15c	PPE supérieure à Fr. 200'000.- *		9	171.00		11	203.50	374.50
15d	PPE inférieure à Fr. 200'000.- *		7	133.00		9	166.50	299.50

* valeur cadastrale

CONSOMMATION

L'eau potable est facturée à 50 cts/m³ et l'eau usée à Fr. 1.20/m³.

En Suisse, la consommation moyenne annuelle pour une personne est de 61.68 m³ (statistique internationale d'eau IWA 2016).

COMPTEUR

Le compteur d'eau vous est loué par année. Le tarif facturé dépend de son diamètre :

- 20 mm : Fr. 20.-
- 25 mm : Fr. 25.-
- 32 mm : Fr. 30.-
- 40 mm : Fr. 45.-
- 50 mm : Fr. 85.-

Ce montant est facturé avec la consommation.

FACTURATION

POUR LES PARTICULIERS

Les factures sont toujours adressées au propriétaire.

Vous en recevez deux en début d'année :

- une pour la taxe de base, selon le tableau ci-devant,
- une pour la consommation de l'année précédente, à la suite des relevés de compteurs.

POUR LES IMMEUBLES - PPE

L'administrateur reçoit la facture de la consommation totale et de la location du compteur. Chaque assemblée d'immeuble décidera de la clef de répartition (par exemple par personne, par millième, etc.).

Chaque copropriétaire reçoit sa facture de taxe de base.

ÉCHÉANCIER DE FACTURATION

- Février 2019 : taxe de base 2018
- Mars 2019 : consommation 2018 selon les relevés de compteurs
- Juillet 2019 : taxe de base 2019

EAU USEE : NOUVEAU PERIMETRE

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'eau usée, tous les bâtiments du Haut Val Ferret ont été intégrés au périmètre du PGEE (plan général des eaux à évacuer).

Selon les articles 2.1, 2.2 et 39.3 du règlement (disponible sur www.orsieres.ch), *le fait de rejeter des eaux à évacuer rend les prescriptions de la législation fédérale et cantonale, ainsi que les tarifs applicables. Seuls sont exonérés de la taxe annuelle les propriétaires qui épurent leurs eaux polluées avant de les restituer aux eaux superficielles et de les infiltrer dans le sol.*

Tous les bâtiments de la Commune sont astreints à la taxe de base.

Si des bâtiments ne sont pas raccordés à l'égout, le propriétaire ne paie pas la taxe variable (épuration).

CONTACT

Administration communale

 027 782 62 48 lundi-mardi-mercredi

 secretariat.eaux@orsieres.ch